

La Loi 21: Partie 2

Le point de vue du Québec : comment les Québécois francophones et anglophones perçoivent les enjeux liés à la loi 21

Jack Jedwab

Président directeur général

Association d'études canadiennes et Institut Metropolis

Janvier 2022

L'Association d'études canadiennes a retenu les services de la firme Léger Marketing pour sonder l'opinion des Québécois et des autres Canadiens sur la loi 21 et les diverses questions qui la sous-tendent. Comme il y a eu plusieurs développements récents liés à la loi 21, les questions ont été précédées du préambule ci-dessous dans le but de fournir un contexte pertinent aux répondants.

Le projet de loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas). Pour protéger la loi contre les contestations judiciaires fondées sur les dispositions relatives à la liberté de religion des chartes québécoise et canadienne des droits, le gouvernement du Québec a utilisé la clause dérogatoire pour limiter les recours judiciaires sur cette base. Néanmoins, la Cour supérieure du Québec a jugé que le projet de loi 21 violait le droit des minorités de langue anglaise de gérer leurs institutions et a exempté les commissions scolaires de langue anglaise de son application. Le gouvernement du Québec fait appel de cette décision qui sera finalement entendue par la Cour suprême. Certains maires de villes hors Québec sont prêts à soutenir le groupe qui s'oppose au projet de loi devant les tribunaux. Alors que le projet de loi continue d'être appliqué, en décembre 2021, une enseignante québécoise qui porte un hijab a perdu son poste d'enseignante.

Le sondage a été réalisé par le biais d'un panel web entre le 7 et le 9 janvier 2022 auprès de 1 547 Canadiens âgés de 18 ans ou plus et a une marge d'erreur probabiliste de $\pm 2,9\%$ 19 fois sur 20.

Dans cette deuxième partie, nous fournissons les résultats pour les questions qui sont particulièrement pertinentes pour les Québécois. Nous fournissons une ventilation pour les francophones et les anglophones.

INTRODUCTION : PRÉAMBULE ET MÉTHODOLOGIE

Une majorité de Québécois sont d'accord pour dire que la loi 21 divise le Québec et le reste du Canada

La loi 21 divise le Québec et le reste du Canada-La loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas)	Échantillon Québec Quelle est la langue que vous avez apprise en premier à la maison et que vous comprenez toujours ?		Total
	Français	Anglais	
TOTAL ACCORD	48.4%	69.0%	53.3%
Tout à fait d'accord	19.0%	42.6%	23.7%
Plutôt d'accord	29.4%	26.2%	29.6%
TOTAL DÉSACCORD	31.9%	16.4%	28.85%
Plutôt en désaccord	16.8%	8.2%	14.8%
Tout à fait en désaccord	15.1%	8.2%	14.0%

La plupart des Québécois estiment que la loi 21 les divise, mais il y a une différence importante entre les francophones et les anglophones sur cette question

La loi 21 divise les Québécois -La loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas)	Échantillon Québec Quelle est la langue que vous avez apprise en premier à la maison et que vous comprenez toujours ?		Total
	Français	Anglais	
TOTAL ACCORD	38.1%	71.9%	46%
Tout à fait d'accord	14.0%	32.8%	19%
Plutôt d'accord	24.1%	39.1%	27%
TOTAL DÉSACCORD	44.6%	15.6%	38%
Plutôt en désaccord	27.0%	7.8%	22%
Tout à fait en désaccord	17.6%	7.8%	16%

Un francophone du Québec sur trois croit que les opposants québécois au projet de loi 21 sont "déloyaux"

Les opposants à la loi 21 qui vivent au Québec ne sont pas des Québécois "loyaux"- La loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas)	Échantillon Québec Quelle est la langue que vous avez apprise en premier à la maison et que vous comprenez toujours ?		Total
	Français	Anglais	
TOTAL ACCORD	34.1%	11.3%	30.1%
Tout à fait d'accord	15.1%	4.8%	13.4%
Plutôt d'accord	19.0%	6.5%	16.7%
TOTAL DÉSACCORD	44.4%	71%	50.1%
Plutôt en désaccord	19.0%	11.3%	17.0%
Tout à fait en désaccord	25.4%	59.7%	33.1%

Une faible majorité de Québécois estime que la commission scolaire a eu raison d'empêcher l'enseignante portant le hijab de continuer à enseigner

La commission scolaire a eu raison d'empêcher l'enseignante portant le hijab de continuer à enseigner - La loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas)	Échantillon Québec Quelle est la langue que vous avez apprise en premier à la maison et que vous comprenez toujours ?		Total
	Français	Anglais	
TOTAL ACCORD	57.7%	25.8%	51.3%
Tout à fait d'accord	37.3%	14.5%	32.9%
Plutôt d'accord	20.4%	11.3%	18.4%
TOTAL DÉSACCORD	31.6%	61.3%	37.9%
Plutôt en désaccord	12.2%	8.1%	12.0%
Tout à fait en désaccord	19.4%	53.2%	25.9%

Les Québécois francophones et anglophones sont profondément divisés sur la question de savoir si les écoles anglophones du Québec devraient être exemptées de la loi 21

Les commissions scolaires anglophones du Québec devraient être exemptées de la loi 21 -La loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques de porter des symboles religieux (p. ex. hijabs, croix, turbans et kippas)	Échantillon Québec Quelle est la langue que vous avez apprise en premier à la maison et que vous comprenez toujours ?		Total
	Français	Anglais	
TOTAL ACCORD	11.0%	50.0%	20.1%
Tout à fait d'accord	4.3%	40.3%	11.8%
Plutôt d'accord	6.7%	9.7%	8.3%
TOTAL DÉSACCORD	70.6%	29.1%	62.0%
Plutôt en désaccord	22.0%	9.7%	19.3%
Tout à fait en désaccord	48.6%	19.4%	42.7%

© 2022 Association for Canadian Studies
Tous droits réservés.

